



Saison 2023/2024

## Procès-verbal de l'Assemblée Ligue nationale (ALN)

Lieu : Zoom  
Date : Vendredi, 7 juin 2024  
Heure : 18h00 – 19h50  
Présidence : Patrick Traber, comité LN  
Vérificatrice du scrutin : Monica Midali (STT)  
Voix : 64  
Majorité absolue : 33 voix  
Majorité 2/3 : 43 voix  
Procès-verbal : Sebastian Lauener (STT)

### 1. Bienvenue

En tant que président de l'assemblée, **Patrick Traber** (comité LN) souhaite la bienvenue aux clubs présents à l'ALN. Par ailleurs, il salue les traductrices, la CSRS en la personne de Jean-Marc Wichser, les candidats au comité Ligue nationale et la direction. Il remplace le président LN Michel Tschanz qui a démissionné.

### 2. Appel/contrôle du scrutin

Selon le contrôle des présences, les clubs suivants ne sont pas présents : TTC Basel, CTT Cortaillod, TTC Rapid Luzern, CTT Silver Star, TTC Thun, CTT UGS-Chênois, TTC Uster, CTT Vernier et CTT Vevey.

Se font représenter le TTC Burgdorf par le TTC Heimberg, le CTT Châtelaine et le CTT Carouge par le CTT ZZ-Lancy, le TTC Bremgarten par Young Stars ZH et le CTT Bulle par le CTT Rossens.

La répartition des voix est définie dans le règlement LN (art. 3.2).

**Vérification des voix : Le total des voix est de 56, la majorité simple de 29 et la majorité 2/3 de 37 voix.**

### 3. Approbation de l'ordre du jour

**Jean-Marc Wichser** (CSRS) : Selon le règlement, l'ordre des propositions est imposé et l'ordre du jour doit être adapté : Il faut d'abord voter sur des propositions concernant le règlement LN, ensuite sur des propositions qui concernent les dispositions complémentaires du RS 510ss et finalement sur des propositions concernant les directives LN.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité en tenant compte de ces adaptations.

Selon l'art. 3.10 du règlement LN, l'ALN peut délibérer sur des affaires qui ne figurent pas dans l'invitation à l'ALN, à condition qu'une majorité des deux tiers des voix exprimées ait décidé d'entrer en matière. Dans ce contexte, la majorité des deux tiers est obtenue avec 54 voix.

### 4. Approbation du procès-verbal de la dernière ALN

Christian Foutrel (ZZ-Lancy) rejoint la séance. **Le nouveau total des voix est de 64, la majorité simple de 33 et la majorité 2/3 de 43 voix.**

Le procès-verbal de la dernière ALN du 23 septembre 2023 a été publié. Il est approuvé avec 62 oui.

### 5. Propositions règlement LN clubs/comité

**Patrick Traber** (comité LN) : D'anciens clubs LNA ne disposent plus d'une voix à l'ALN, ce qui a été confirmé en septembre dernier. Le comité LN propose désormais d'adapter le nombre maximal de 12 à 8 voix dans l'art. 3.2 du règlement (proposition 5.2).

Avec 60 oui, l'assemblée décide d'adapter l'art. 3.2 conformément à la proposition.

**Jean-Marc Wichser** (CSRS) : Dans l'art. 2.1 du règlement LN, il faudrait également supprimer les clubs STTL, ce qui peut être effectué sous forme d'une adaptation rédactionnelle. Par ailleurs, je propose une adaptation de 3.1 ainsi qu'une répartition judicieuse des affaires : traitement des affaires organisationnelles/administratives lors de l'assemblée d'été et traitement des affaires réglementaires lors de l'assemblée d'hiver.



**Patrick Traber** (comité LN) : La proposition 5.1 doit permettre de clarifier la procédure en cas de retrait d'une équipe – d'éventuelles équipes reléguées auraient la priorité si des places se libèrent dans la ligue – dans la pratique, on applique déjà la procédure prévue par la proposition. La décision concernant l'adaptation de l'art. 510.11.3 incombe à l'ALN, tandis que l'adaptation de l'art. 50.9.2 et de l'art. 50.10.1 devra être soumise au comité central pour approbation.

**Avec 63 oui, l'assemblée décide d'adapter l'art. 510.11.3 conformément à la proposition et de soumettre l'adaptation de l'art. 50.9.2 et de l'art. 50.10.1 au comité central pour approbation.**

**Patrick Traber** (comité LN) : Lors de l'introduction du nouveau mode à l'ALN 2021, on avait promis un mode plus attrayant et plus juste – le comité LN a reçu diverses plaintes (de joueurs) : des trajets trop longs et le manque d'ambitions sportives lors du tour retour étaient critiqués. Le comité a examiné des possibilités d'amélioration, par exemple l'organisation de plus de tours doubles lors du tour retour, mais les points critiqués demeuraient. Avec la proposition 5.3, on réintroduirait l'ancien mode pour la saison 2024/25.

**Christian Foutrel** (ZZ-Lancy) : Le mode a été appliqué durant seulement deux saisons et lors de la dernière ALN, il a été question d'adaptations/améliorations, mais pas d'une révision. Avec l'ancien mode, il y a par ailleurs régulièrement eu un groupe qui était composé presque exclusivement d'équipes genevoises. Au sein d'une prétendue ligue nationale, il est également important de mélanger les clubs.

**Thierry Miller** (Rossens) : Je crains que sur le plan sportif, le mode ne fonctionne pas – Rossens a envisagé la relégation de la LNC et maintenant, on a réussi la promotion en LNB à l'issue d'un tour de promotion apparemment insignifiant pour certaines équipes.

**Sébastien Demichel** (Fribourg) : Je pense que pour certaines équipes, le tour de relégation est plus intéressant que le tour de promotion. Il y a toujours eu une grande différence entre les groupes de LNB ce qui a été corrigé avec le tour de promotion – on aurait de nouveau les différences entre les groupes.

**Curdin Robbi** (Heimberg) : Je n'ai pas souvenir qu'un joueur se soit prononcé en faveur du mode dans le cadre d'un entretien. Il est également problématique qu'avec zéro points après le tour aller, il soit toujours possible de se maintenir grâce au tour retour.

**Avec 36 oui contre 25 non et 3 abstentions, l'assemblée décide d'approuver la proposition 5.3 et de réintroduire l'ancien mode pour la saison 2024/25.**

**Patrick Traber** (comité LN) : Avec l'approbation de la proposition 5.3, on passe donc à la proposition 5.4 qui prévoit des playoffs entre les premières et les deuxièmes équipes des groupes de LNB et de LNC. Il serait ainsi possible que deux équipes du même groupe soient promues.

**Nicolai Matuschek** (Zürich-Affoltern) : Il est problématique qu'avec les matchs des playoffs, le calendrier déjà très chargé le soit encore plus.

**Avec 34 oui contre 26 non et 4 abstentions, l'assemblée décide d'approuver la proposition 5.4 et d'introduire des matchs de playoff en LNB/LNC pour la saison 2024/25.**

**Patrick Traber** (comité LN) : Le calendrier révisé sera envoyé aux clubs. Les propositions du TTC Neuhausen (5.7 et 5.8) qui concernaient concrètement le mode de jeu avec des tours de promotion et de relégation sont ainsi devenues caduques et ne sont pas traitées.

## **6. Approbation des dispositions complémentaires du RS 510ss**

**Jean-Marc Wichser** (CSRS) : Les modifications présentées avec la proposition 6 sont des adaptations logiques dans le sens de l'autonomie de la STTL. Il s'agit surtout d'adaptations formelles.

**Avec 57 oui, l'assemblée approuve la proposition 6.**

## **7. Approbation des directives LN**

La proposition 7 contient des modifications rédactionnelles des directives LN afin de les détacher de la STTL.

**Avec 49 oui et 2 abstentions, l'assemblée approuve la proposition 7.**

**Patrick Traber** (comité LN) : La proposition 5.5 soumise par l'UGS-Chênois prévoit une prolongation de la saison. Le comité LN recommande de rejeter cette proposition car dans différents cantons, les vacances scolaires seraient également concernées et certains clubs n'auraient pas la possibilité de prévoir des matchs.



**Avec 34 non contre 23 oui et 4 abstentions, l'assemblée rejette la proposition 5.5.**

**Patrick Traber** (comité LN) : la proposition 5.6 soumise par l'UGS-Chênois prévoit des restrictions pour les horaires des matchs – avec l'idée d'éviter des horaires extrêmes. Le comité LN a interrogé des clubs dont plusieurs équipes évoluent en LN et ils s'opposent en majorité à la proposition. Par ailleurs, les horaires des équipes de la STTL du même club seraient également impactés par l'approbation de la proposition. Le comité LN recommande par conséquent de rejeter la proposition tout en appelant à une attitude sportive de la part des clubs et de fixer des horaires qui conviennent aux deux équipes en cas de longs voyages.

**Avec 35 non contre 19 oui et 6 abstentions, l'assemblée rejette la proposition 5.6.**

#### **8. Informations concernant la STTL**

**Monica Midali** (comité STTL) : La Chambre STTL aura lieu ce soir. Au cours de cette séance, quelques décisions seront prises qui concernent l'avenir. Une communication à ce sujet sera publiée sur le site internet au cours de la semaine prochaine.

#### **9. Élection d'un ou de plusieurs membres au comité de LN**

**Patrick Traber** (comité LN) : Michel Tschanz a déjà démissionné, Beat Hostettler a démissionné pour la fin de la saison. Heureusement, il a été possible de trouver quatre personnes qui se mettent à disposition comme candidats. En raison de l'heure tardive, il n'est malheureusement pas possible de faire une présentation très détaillée.

**Patrick Pfefflerlé est élu au sein du comité LN avec 54 oui.**

**Sébastien Demichel est élu au sein du comité LN avec 52 oui.**

**Christian Büchi-McHale est élu au comité LN avec 50 oui contre 1 non.**

**Pino Keller est élu au sein du comité LN avec 56 oui.**

#### **10. Divers**

Aucun sujet n'a été soumis et personne du plénum ne demande la parole.

#### **11. Date prochaine ALN**

**Patrick Traber** (comité LN) : La prochaine ALN aura lieu en présentiel le 1<sup>er</sup> décembre 2024 à St-Gall en parallèle au tournoi de classement national de la relève. Merci pour l'attention.

L'ALN est levée à 19h58.

Pour le procès-verbal :

**Swiss Table Tennis**  
Collaborateur LN

Sebastian Lauener

Va à :

Publié pour tous sur le site internet [www.swisstabletennis.ch](http://www.swisstabletennis.ch)